

Droit des usagers dans les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux

Contexte

La loi du 2 janvier 2002 a consacré la notion de droit des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux, leurs reconnaissant les droits suivants : information claire et loyale, codécision, respect de la vie privée, droit à la dignité, accès au dossier médical, droit de se plaindre et d'être indemnisé, etc. Les professionnels doivent connaître ces droits pour que leur exercice soit garanti au patient et contribuer à la sécurité juridique de l'établissement. Il est donc nécessaire de faire le point sur les pratiques de terrain en intégrant les contraintes institutionnelles. Cette démarche facilite une meilleure prise en charge des usagers, de leur satisfaction ainsi que celle de leur entourage. Elle resitue également chaque professionnel dans son cœur de métier qui est le soin avec ses exigences : respect de la personne, qualité et sécurité des soins. Elle correspond à l'éthique professionnelle des professionnels de santé et de tous les professionnels qui contribuent à la mise en œuvre de la mission de service public.

Objectifs

- Connaître les principaux textes pour mieux y intégrer les dispositions concernant les droits des usagers.
- Apporter des modes de raisonnement et adapter les réponses aux cas concrets.
- Connaître les outils pour une meilleure prise en charge.
- Impliquer l'utilisateur dans sa prise en charge.
- Renforcer la qualité de la prise en charge des usagers.

Programme

Analyse des droits de l'utilisateur au regard de la loi du 2 janvier 2002

A/ Fondements de cette loi sociale

B/ Analyse des droits des usagers garantis par la loi du 2 janvier 2002

C/ Les instruments de mise en œuvre des droits des usagers d'un établissement social et médico-social

Analyse des droits des usagers avec le statut de patient au regard de la loi du 4 mars 2002

A/ Un usager malade cumulant les droits des usagers et ceux de patient

B/ Le droit d'être accompagné et représenté par une personne de confiance et/ou un représentant légal

C/ Analyse des droits du patient

Un usager de la fonction publique hospitalière protégé par le Secret médical

A/ Une obligation légale inscrite comme fondement de la relation avec l'usager

B/ La notion de « secret partagé » à la lecture de la Loi Santé de 2016

C/ Les cas de levées légales du secret professionnel : art L 226 – 14 CP

D/ Le témoignage en justice pour le personnel soumis au secret professionnel

Les droits des usagers en fin de vie à la lecture de la Réforme de 2016

A/ L'expression de la volonté des malades en fin de vie : une priorité de la réforme Claeys-Léonetti du 2 février 2016

B/ Les directives anticipées

C/ La personne de confiance : porte-parole de la personne en fin de vie

D/ La procédure collégiale à respecter

E/ Le droit à l'accompagnement et aux soins palliatifs

MODALITES PEDAGOGIQUES

Chaque séquence de la formation est abordée sur le mode de l'intelligence collective : la participation des stagiaires est sollicitée afin de favoriser le partage d'expérience. Alternance d'apports théoriques et de mises en situations concrètes sous le contrôle de la formatrice

Public

Cadres et personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

Exercice

2021

Nature

AFR

Organisé par

ADVITAM

Durée

21 heures